



Compte-rendu de la réunion de bureau du 8 juin 2023

Participants : Caroff Jean-Pierre ; Hardy Guillaume - Crédit mutuel ARKEA ; Hervé Frédéric – UBO ; Huon Patrick – FDSEA ; Jourden Guy – CGT ; Jullien Yves ; Lebreton Jean-Claude - UNSA ; Louët David – groupe La Poste ; Paillard Michel ; Roudaut Jean-Claude – AMADEUS Aide et soins ; Terrom Pascale – APF France handicap.

Thierry Cann – Pôle métropolitain du Pays de Brest ; Maryse Larpent – ADEUPa de Brest Bretagne ; Mickaèle Le Bars - Pôle métropolitain du Pays de Brest ; Yannick Lucéa – Brest métropole.

- Commission Aménagement Développement durable (Jean-Pierre Caroff – Guillaume Hardy)
 - 1^{ère} réunion le 29 juin à 17h00 : information sur les objectifs du ZAN (zéro artificialisation nette) applicables à la Métropole et au Pays de Brest.

L'objectif est d'obtenir une information objective des objectifs et des enjeux pour le Pays de Brest.

Il est rappelé que le Conseil de développement devra donner un avis à la fois sur le SCoT du Pays de Brest et sur le PLUi de la Métropole.

Thierry Cann, Directeur du Pôle métropolitain du Pays de Brest, a informé les membres du bureau des grandes étapes de la mise en œuvre du ZAN :

1 – La Région Bretagne va modifier le SRADDET (Schéma Régional de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires) afin d'intégrer les objectifs de réduction de consommation foncière.

2 – En concertation avec les Présidents des syndicats mixtes des 26 SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Bretagne, la Région va répartir les hectares de foncier « consommables » entre ces territoires.

3 – Dans chaque territoire de SCoT, les intercommunalités vont décider de la répartition de ce foncier.

Thierry Cann rappelle que dans le ZAN il ne faut pas oublier le N qui signifie nette. À terme, en 2050, tout espace consommé devra être compensé par de la renaturation. C'est pourquoi le Pôle métropolitain du Pays de Brest a engagé une étude afin de recenser les nombreuses friches agricoles susceptibles de permettre la compensation.

Concernant les territoires soumis aux risques de submersion marine, il est probable que les espaces concernés ne seraient pas comptabilisés dans la consommation foncière.

Maryse Larpent informe les membres du bureau qu'elle a accompagné Guy Jourden et Patrick Huon à une réunion d'information sur ce thème organisée



par le conseil régional mercredi 7 juin. Le document de présentation est joint à ce compte rendu.

- Point sur le rapport développement durable Métropole et ville de Brest, retour sur la rencontre avec Glen Dissaux.

4 membres du Conseil de développement (Jean-Pierre Caroff, Guy Jourden, Michel Mouillart et Bernard Kerdraon) ont rencontré Glen Dissaux, Vice-président de Brest métropole, afin d'échanger avec lui sur les attentes du Conseil de développement figurant dans les avis qu'il a formulés sur les rapports d'activité et de développement durable des 2 collectivités brestoises, Ville et Métropole.

Yannick Lucéa, dont le service a la charge de la réalisation du rapport pour l'année 2023, informe les membres du bureau qu'il ne pourra sans doute pas fournir d'éléments avant le mois de juillet car certains services ont pris du retard. Il indique également qu'un nouveau volet concernant la sobriété numérique sera inclus dans le document.

- Groupe de travail mobilités (Jean-Claude Roudaut – André Roump) : Point sur la feuille de route

Une première réunion du groupe de travail sera organisée sur l'impact de la mise en œuvre du dispositif de Zone à Faible Émission pour le Pays de Brest à partir du 1^{er} janvier 2025.

En matière de mobilité, le principe est d'interdire l'accès à une ville ou partie de ville pour les véhicules qui ne répondent pas à certaines normes d'émissions des polluants atmosphériques afin d'améliorer la qualité de l'air.

Même si l'interdiction ne concernera qu'une partie du territoire de la métropole, elle aura un impact fort sur l'ensemble de la population du Pays de Brest notamment sur les modalités déplacements domicile-travail.

Un contact sera pris avec l'ADEUPa, les services de la métropole et de la Région Bretagne afin d'organiser une première séance d'information.

- Informations diverses

- Groupe de travail logement de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique du 5 juin 2023 organisé par Brest métropole.

Lors de la dernière réunion du Conseil de gouvernance de la Stratégie métropolitaine de développement économique, Guy Jourden a souligné les difficultés liées au logement dans la Métropole et le Pays de Brest, rejoint sur ce point par d'autres membres du conseil de gouvernance, dont le Président de l'université.

Un groupe de travail spécifique a été créé sur ce thème par la Métropole auquel participe le Conseil de développement. Le service développement économique de la Métropole va se rapprocher de la Marine nationale (600 emplois



nouveaux) et du groupe Accenture qui prévoit 500 embauches afin de connaître leur éventuelle stratégie pour le logement de ces futurs salariés.

Plusieurs membres du bureau souhaitent que le conseil de développement produise une contribution sur ce sujet dans la suite de colloque organisé en novembre 2022.

Investir en Finistère a réalisé une étude sur le logement des salariés disponible sur son [site Internet](#).

Maryse Larpent va contacter Michel Mouillart afin d'organiser un groupe de travail sur le sujet. Il conviendra également de trouver un autre membre du conseil afin d'assurer l'animation de ce groupe.

- Suites du cahier d'acteurs portant sur la ligne ferrée Brest-Quimper

Guy Jourden informe les membres du bureau qu'un responsable a été nommé par la SNCF pour travailler sur la ligne Brest-Quimper. La SNCF s'est engagée à :

- Organiser la maintenance informatique à Quimper et non plus à Rennes
- Réduire le nombre de suppressions de train, notamment par l'arrêt du transfert de trains bi-mode (diésel-électrique) à Quiberon pendant la période estivale dans un premier temps
- De réaliser deux enquêtes : gare de Hanvec et ligne Brest-Châteaulin.

- Création de l'association Cluster Algues Bretagne

Les membres du bureau ont été informés de la création du Cluster Algues Bretagne dont l'assemblée générale constitutive s'est tenue à Landerneau le 6 avril 2023 dans la continuité du cluster Algues du Pays de Brest créé en 2018. ([voir le site internet](#))

Thierry Cann indique que dans le volet mer du SCoT du Pays de Brest, le foncier proche de la mer à destination des professionnels sera préservé.

- Jean-Claude Lebreton a participé aux journées européennes de la mer dont l'objectif est de confronter les points de vue et étudier ensemble les enjeux majeurs maritimes européens, dont l'économie bleue durable, ainsi que les réponses communes à y apporter. Il a suivi une session sur la planification de l'espace maritime, société civile et relations avec les parties prenantes.

Les thématiques les plus importantes pour l'avenir sont : les croisières, le sport, l'halieutique et la nécessaire association des pêcheurs.

L'exemple du parc marin d'Iroise a permis d'illustrer la façon dont les relations entre élus, pouvoirs publics et professionnels peuvent être organisées.